

Dans une question au ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Sueur a fait valoir que, dans le Loiret, les effets de nouvelles affectations de policiers sont souvent réduites à néant en raison de départs non remplacés qui interviennent ensuite. Or il existe une « indemnité de fidélisation » versée aux fonctionnaires qui exercent dans des secteurs reconnus comme difficiles ou confrontés à un taux de rotation élevé de personnels entraînant de réels problèmes de recrutement et d'occupation des postes. Jean-Pierre Sueur a exposé que les deux circonscriptions du Loiret entraînent dans ce cadre.

Dans sa réponse, le ministre n'a malheureusement pas donné satisfaction à la demande de voir la prime de fidélisation étendue aux circonscriptions d'Orléans et de Montargis. Il évoque une série d'autres mesures existantes ou prévues.

>> [Lire la question et la réponse](#)